



# Quelques règles pour partir tranquille



# Que pouvez-vous faire vous-même ?

- N'attirez pas l'attention sur **votre départ**.
- Ne laissez pas de **message** sur votre répondeur téléphonique.
- Demandez à la poste de continuer à distribuer **le courrier**.
- Confiez à une **personne de confiance**, votre adresse de vacances et la clé de votre domicile.
- Ne fermez pas à clé vos meubles et vos portes **à l'intérieur** de votre maison.
- Ne conservez pas **d'argent** et d'objets de valeur à votre domicile.
- Laissez **une lampe**, sur minuterie, qui s'allume à la tombée de la nuit.
- Faites des photos et une liste des **objets de valeur**. Déposez la en lieu sûr.
- Vérifiez que toutes les portes extérieures et fenêtres soient **verrouillées**.
- Ne laissez pas les volets **entrebâillés**, enlever les crochets est un jeu d'enfant.
- Fermez la **porte du garage** à l'aide de dispositifs de verrouillage supplémentaires et protégez les **soupiraux** de la cave.
- Veuillez à ne pas laisser d'échelle ou autres moyens d'escalade (planche, poubelle, etc.) à la portée **d'utilisateurs indésirables**.
- Si des travaux doivent être effectués à votre domicile pendant votre absence, demandez à un ami ou à un voisin **d'être présent**.
- S'inscrire auprès de la police municipale afin de bénéficier de l'**Opération Tranquillité Vacances**.



# Que peuvent faire vos voisins ?

- En cas de faits suspects, le **signaler** à la police municipale
- En cas d'urgence, composer le **117**
- Vider régulièrement votre **boîte aux lettres**
- **Contrôler** votre domicile à des heures variables (en journée)
- Remonter les stores et les volets **durant la journée**
- Stationner **leur voiture** devant votre maison ou votre garage